

331

NUMERO

Vendredi 6 mars 2009

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SENIORS ET CITE

RAPPORTEURE :
MONIQUE BOUTRAND
AU NOM DE LA SECTION
DU CADRE DE VIE
PRESIDEE PAR
BERNARD QUINTREAU

**Assemblée plénière
des 10 et 11 mars 2009**

Avec l'arrivée progressive à l'âge de la retraite des enfants du baby-boom et l'allongement de la durée de la vie, émerge une génération nouvelle, les « seniors », qui disposent des capacités leur permettant de mener, s'ils le désirent, une vie socialement active en valorisant une denrée rare : le temps.

Au lieu d'en considérer le potentiel humain, les politiques publiques appréhendent cette réalité en termes de vieillissement et de charges de santé ou de retraites. Pourtant, les seniors, qui voient s'ouvrir devant eux une longue période de vie en bonne santé, disposent bien souvent de revenus et d'un patrimoine qui leur assurent une certaine indépendance, quelle que soit l'hétérogénéité des situations individuelles.

Les statistiques s'attachant surtout aux statuts ou aux tranches d'âges, les contours de cette génération sont en fait encore trop peu étudiés. Ils sont cependant suffisamment connus pour permettre de mesurer l'enjeu économique et social que représentent les seniors. Au moment de la retraite, le besoin de recomposition identitaire conduit nombre d'entre eux à s'impliquer dans la vie de la cité. Leur rôle y est essentiel mais suscite des interrogations sur l'émergence d'un « pouvoir gris ». L'anticipation des conséquences économiques et territoriales de leur montée en puissance préoccupe inégalement les collectivités.

Par les aides de toute nature qu'ils apportent déjà, les seniors jouent dans la solidarité intergénérationnelle un rôle pivot. Le Conseil souhaite, en s'inspirant de cet exemple et afin d'écarter tout risque de « guerre des générations », voir se développer une solidarité intergénérationnelle profitable à la société tout entière.

Avertissement : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière des 10 et 11 mars 2009.

I - CHANGER LE REGARD DE LA SOCIÉTÉ SUR LES SENIORS

Le regard de la société reste focalisé sur les problèmes du vieillissement, alors que les jeunes seniors ont en perspective de longues années de vie en bonne santé. Les pouvoirs publics se doivent de faciliter le changement de regard qu'imposent ces évolutions sociodémographiques.

1. Sensibiliser la société française à la richesse des liens intergénérationnels

La question de la solidarité intergénérationnelle, mise à l'épreuve par le déséquilibre croissant de nos régimes de retraite, est devenue une question centrale.

Le Conseil économique, social et environnemental attire l'attention sur l'importance de la clarification du débat public relatif à l'avenir de la protection sociale. Ce débat doit être l'occasion d'informer les jeunes sur la richesse de l'intergénération, notamment sur ce qu'elle apporte à notre économie, afin de lutter contre le risque de fracture entre les âges.

Notre assemblée préconise donc de communiquer sur le rôle des seniors auprès des autres adultes et auprès des seniors eux-mêmes, en mettant l'accent sur la richesse de l'intergénérationnel.

2. Valoriser et soutenir le « Pacte générationnel » dans la famille

L'amélioration des revenus et des modes de vie des retraités leur a permis de développer de nouveaux rôles dans la famille. La coexistence de plusieurs générations engendre une mutation des relations qui sont devenues plus affectives. Les seniors occupent une position « pivot » auprès de leurs ascendants comme de leurs descendants.

Le Conseil insiste sur le rôle du financement par les politiques publiques des aides à la petite enfance et à la dépendance, qui permet de favoriser le « pacte générationnel » en facilitant l'accompagnement des échanges entre les générations.

La situation des aidants naturels que sont les jeunes retraités peut devenir particulièrement difficile lorsqu'ils sont très sollicités.

Le Conseil demande que la situation des aidants familiaux soit mieux prise en compte et facilitée grâce au développement d'actions « d'aide aux aidants » destinées à permettre aux personnes qui ne sont pas préparées à exercer ce type de solidarités de bénéficier de modules de formation, concernant en particulier les soins aux personnes âgées ; mais aussi grâce au développement de solutions d'accueil provisoire.

De telles mesures pourraient être développées en partenariat entre les collectivités et le monde associatif.

3. Créer des pôles territoriaux dédiés, outils pour les collectivités

L'indispensable capacité d'anticipation dépend pour une large part de la manière dont sera satisfait le besoin de transversalité, de pluridisciplinarité, de recherche sur toutes les thématiques concernant les seniors.

Certaines collectivités ont tenté de répondre à cette problématique générale. L'Institut régional du vieillissement de Franche-Comté en est un exemple.

Les régions devraient être encouragées à créer des instituts sur ce modèle en développant, grâce aux synergies mises en œuvre, une réflexion d'ensemble sur les moyens de tirer bénéfice de l'entrée dans un nouveau modèle démographique. De telles initiatives mériteraient d'être généralisées et coordonnées au niveau national.

4. Améliorer la connaissance statistique de la génération des seniors

La difficulté d'utiliser les statistiques existantes doit en effet être soulignée. La catégorie des seniors recouvre des réalités différentes et ne peut être examinée seulement par tranches d'âge.

Pour notre assemblée, une meilleure connaissance du poids des seniors dans l'économie devient chaque jour plus indispensable.

Le Conseil propose d'inclure dans la réflexion nationale l'évaluation de l'impact sur le PIB de l'économie non marchande (bénévolat associatif et transfert en nature des aidants familiaux, etc.).

Pour ce qui concerne les territoires, l'impact réel de l'économie présente devrait pouvoir être mesuré grâce à la mise au point d'indicateurs pertinents et de statistiques croisant mieux les différents critères.

Par ailleurs le développement des capacités d'enquête des CODERPA devrait être encouragé.

II - PRÉPARER LES TRANSITIONS NOTAMMENT ENTRE TRAVAIL ET RETRAITE

1. Favoriser une transition douce et progressive entre travail et retraite

Les incidents qui émaillent cette phase de recomposition identitaire pourraient être évités par une sortie du travail mieux aménagée.

Les politiques de gestion de l'emploi par l'âge en France ont contribué à stigmatiser les seniors dans le travail et à les dévaloriser. Développer des fonctions tournées vers le tutorat, la transmission de l'expérience rendront attractive la fin de carrière, permettront au salarié senior de s'impliquer de façon positive dans sa succession et de s'orienter vers d'autres formes d'activités tournées vers sa future vie de retraité.

Elles peuvent revêtir diverses formes comme la participation des salariés seniors à des projets associatifs humanitaires soutenus par leur entreprise. La loi permet aussi sous certaines conditions de cumuler emploi et retraite, possibilité de plus en plus utilisée notamment en créant une micro entreprise.

Toutes ces formes de compromis entre travail salarié et activités librement choisies doivent être développées dans l'intérêt de tous :

- **une transition plus équilibrée pour le senior qui lui permettra d'imaginer positivement son « nouveau projet de vie » ;**
- **des transmissions de compétences mieux gérées dans une période où le départ en nombre des baby-boomers va poser des problèmes aux entreprises.**

2. Vers une gestion qualitative du départ en retraite

Certains stages de préparation à la retraite retiennent une approche plus qualitative. Il importe en effet de s'intéresser non seulement aux conditions de travail en fin de carrière, mais aussi de proposer aux seniors encore au travail de se projeter dans l'avenir.

Notre assemblée propose de réaliser dans l'année qui précède la retraite une forme de bilan des compétences humaines que l'on pourrait appeler bilan de « potentiel retraite » comprenant un bilan de santé confié aux services de médecine du travail et un bilan « projet de vie », qui mobiliserait les caisses de retraite.

Par ailleurs, le Conseil rappelle l'importance des engagements pris dans l'accord interprofessionnel d'octobre 2005 en particulier l'implication de tous les acteurs dans l'amélioration de la transition travail-retraite.

3. Maintenir le lien avec la vie professionnelle grâce aux nouvelles technologies

Nombre d'entreprises sont aujourd'hui dotées de sites Internet, de possibilités d'accès externes pour leurs salariés et souvent d'intranet d'entreprises.

Notre assemblée propose de permettre aux salariés qui le souhaitent de rester en lien avec leur entreprise par le biais de l'Intranet par exemple, dans les conditions d'utilisation et d'autorisation d'accès fixées par elle.

III - DU DÉSIER D'ACTIVITÉ AU PROJET DE VIE AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

1. Rendre visible le « capital associatif » des territoires

La grande majorité des seniors exprime le besoin d'avoir une ou des activités socialement reconnues. Nombre d'entre eux se tournent vers les associations : les seniors sont très présents dans le quotidien de leur action et occupent souvent des postes de responsabilité.

Ce capital associatif reste méconnu, y compris des collectivités qui les subventionnent. **Proposer aux associations de véritables conventions d'engagement réciproques permettrait à ces collectivités de mieux mesurer leur rôle dans la prévention et la cohésion sociale.**

Une meilleure lisibilité et une plus grande transparence contribueraient à inscrire ces associations dans un échange « gagnant-gagnant » avec la société.

2. Gérer les ressources humaines bénévoles

Les bénévoles potentiels ont parfois une vision incomplète de l'action des associations et ne maîtrisent pas totalement le périmètre de leur engagement.

Il est donc important que les associations sachent faire partager leurs projets et encadrer ces seniors qui offrent leur disponibilité et apportent leur expérience.

Développer et promouvoir le bénévolat nécessite de mieux gérer à travers des formations appropriées les ressources humaines que sont les bénévoles, grâce par exemple à une mutualisation à l'échelle intercommunale.

Les dispositifs et les actions de professionnalisation des associations sont nécessaires pour faire partager un projet. **Les formations au management associatif sont rares et mériteraient d'être développées.**

Enfin, si les seniors ont et garderont une place privilégiée dans le dynamisme du monde associatif, le risque de « pouvoir gris » ne peut être négligé.

Il convient d'inciter les associations à renouveler leurs instances dirigeantes par la poursuite des actions destinées à faciliter et à diversifier l'accès aux responsabilités.

3. Définir de nouveaux « métiers d'utilité sociale » au service de la cité

La diminution du nombre d'actifs, le nombre grandissant de seniors en bonne santé mais aussi de personnes très âgées poseront des problèmes auxquels les collectivités publiques ne pourront seules faire face.

Il est urgent de définir de nouveaux « métiers d'utilité sociale » au service de causes identifiées et reconnues en dehors de la sphère marchande, au moyen d'un bilan des expériences en cours qui pourrait permettre de déboucher sur d'autres champs d'interventions.

On pourrait ainsi faire une liste des bonnes pratiques qui existent déjà d'aides réciproques entre les générations, comme dans le logement social, dans les plans de déplacement des collectivités, jusque dans des fonctions officielles comme celle de délégué local de la médiation.

IV - UNE CITÉ OUVERTE ACCOMPAGNANT LE PARCOURS RÉSIDENTIEL À TOUS LES ÂGES

1. Accorder une plus grande attention aux seniors dans les politiques locales

Dans toutes les politiques de développement local, une réflexion relative à l'accueil et aux conséquences économiques et sociales de la présence des seniors s'impose. Elle doit s'attacher particulièrement aux stratégies présentes, à l'intergénération et au parcours résidentiel des retraités.

Notre assemblée, observant que toutes les collectivités locales n'ont pas encore pris la mesure de l'impact à moyen et long terme de l'augmentation du nombre des seniors, engage celles-ci à analyser les conséquences et à les prendre en compte.

Savoir retenir ou accueillir les seniors sur son territoire, bien choisir les moyens permettant d'optimiser l'économie présente, deviennent des enjeux stratégiques pour les collectivités locales. **Le Conseil recommande de développer une gestion globale de cette montée en puissance des seniors et du vieillissement dans ses dimensions économique, sociale et culturelle**, en veillant à éviter toute spécialisation excessive qui risquerait d'induire des tensions avec d'autres catégories de population.

Il en appelle au maintien des services publics et marchands, les TPE formant le socle de l'économie présente, et au développement par les collectivités d'une économie sociale et solidaire.

2. Élargir la réflexion sur le vieillissement à la prise en compte des seniors

Les attentes des jeunes seniors sont évidemment très différentes des plus âgés. Un certain nombre de commune (Rennes, Nantes, et d'autres...) ont déjà désigné un adjoint au maire chargé de ce public et aux attributions différentes de celles traitées par l' élu en charge des personnes âgées. **Le Conseil économique social et environnemental préconise de désigner au sein des équipes municipales un élu chargé du troisième âge distinct de celui en charge du quatrième âge et de généraliser cette distinction** afin que la demande sociale émanant des seniors soit mieux et plus efficacement prise en charge.

3. Intégrer les problématiques intergénérationnelles dans l'urbanisme et l'habitat

La ville ouverte suppose un refus de la séparation entre les fonctions, entre les espaces et doit dépasser les logiques strictement générationnelles. Les aménagements urbains doivent rendre possible l'intergénération sans l'imposer, en veillant notamment à la qualité de traitement des espaces publics. Il convient désormais de penser tous les transports et les équipements publics dans cette même logique intergénérationnelle.

Les élus ont aujourd'hui des outils de planification ou d'urbanisme efficaces à leur disposition, grâce auxquels les seniors peuvent acquérir une véritable visibilité dans les politiques, par exemple au travers des orientations relatives à la voirie ou aux espaces publics.

Notre assemblée préconise de décliner à l'échelle intercommunale des quartiers intergénérationnels en s'inspirant des réalisations existantes.

Les élus doivent s'efforcer de limiter les risques de coupure sociale et générationnelle sur leur territoire, en particulier par la maîtrise du développement urbain. Concernant le secteur locatif social, la prise en compte des besoins évolutifs de ces seniors qui vieillissent dans le parc social, bien que complexe, est nécessaire.

Plus structurellement, il conviendrait de réexaminer le système de réservation afin de disposer de davantage de marge pour assurer la mixité.

De multiples expériences ayant vu le jour en France et à l'étranger en matière d'habitat intergénérationnel, notre assemblée estime qu'il serait utile de les recenser et de les analyser afin de « forger » des outils dont notre société va avoir de plus en plus besoin.

Notre assemblée encourage la réalisation de quartiers intergénérationnels en s'inspirant des réalisations existantes.

4. Développer le numérique comme lien social

Même si l'écart avec le reste de la population se résorbe peu à peu concernant les technologies de la communication, **le Conseil considère que ce mouvement doit être amplifié et accéléré. C'est pourquoi notre assemblée demande que le plan France numérique 2012 bénéficie bien à toute la population des seniors dans son ensemble et dans sa diversité.**

Afin de combler la fracture numérique qui existe encore entre les générations, le Conseil économique social et environnemental préconise de généraliser les expériences d'initiation des retraités à l'informatique et à Internet par les scolaires.

Notre assemblée incite donc les collectivités locales à expérimenter des portails Internet dédiés aux informations des seniors et engage plus généralement les élus à investiguer le champ des « outils et usage pour les e-seniors ». Elle rappelle cependant que la priorité demeure l'équipement et la formation des populations les plus marginalisés par rapport aux TIC : les perspectives d'échanges sont grandes, sous réserves que les responsables soient attentifs à l'accès pour tous les âges.

Monique BOUTRAND

Née le 27 octobre 1951
à Pons
(Charente-Maritime)



Membre du Conseil économique, social et environnemental

- Membre du groupe de la Confédération française démocratique du travail
- Membre de la section du cadre de vie
- Secrétaire nationale à la CFTD Cadres
- Membre de la commission nationale Égalité professionnelle et diversité de l'ANDRH

Situation professionnelle

- Directeur territorial en détachement

Formation

- Licence de mathématiques
- Diplôme d'études supérieures administration territoriale

Ouvrages

- *L'entrée dans la retraite : nouveau départ ou mort sociale ?* (2006)
- Participation à l'ouvrage collectif sous la direction de Dominique Thierry